

## SECURITE

## PREVENTION APPLIQUEE AUX RISQUES INDUSTRIELS

## ENVIRONNEMENT

Dans ce **cas cesse** ! Si tu n'as pas reçu (en alsacien dans le texte) les bonnes formations et informations !

Et oui le **CACES**

Vous l'avez suivi il y a des nombreuses nouvelles recommandations...

- Recommandation R 482 CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des engins de chantier
- Recommandation R 485 CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant



- Recommandation R 486 CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des plates-formes élévatrices mobiles de personnel
- Recommandation R 489 CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté
- Recommandation R 490 CACES® Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité des grues de chargement

Dans le cadre de la campagne "**Lieux de travail sains**" 2018-2019, l'EU-OSHA a publié deux fiches d'information, chacune disponible en plusieurs langues, sur la législation et la substitution : "*Cadre législatif applicable aux substances dangereuses présentes sur les lieux de travail*" : un résumé clair et pratique de la législation européenne pertinente dans ce domaine. "*Remplacement des*

[jeanmichel.laplanche@free.fr](mailto:jeanmichel.laplanche@free.fr)

*substances dangereuses sur le lieu de travail*" : informations sur la suppression totale des risques présentés par certaines substances dangereuses. Il s'agit souvent de la meilleure solution possible.

**Rapport LECOCQ** quelques trucs qu'on a relevés ; la simplification ( ? ) de l'EVRP ...l'actuel DUERP serait intégré dans un nouveau document "unique" obligatoire, (*vous savez celui que 20% des TPE ne connaissent pas*) le **Plan de Prévention des Risques**. Sachant qu'un DUERP digne de ce nom, s'intègre déjà obligatoirement à un plan de prévention ou programme de prévention, l'intérêt de cette recommandation apparaît plus improductif que réel.  
*On mesurera les effets...*

### Une étude européenne d'Attitude Prévention

Les Européens passent en moyenne **7 h 26** assis par jour et les Français, **7 h 24**. C'est ce qu'a établi une étude récemment réalisée pour l'association Attitude Prévention créée par les Assureurs français pour mener des actions de sensibilisation aux risques.

#### Favoriser la pratique du sport d'entreprise

Les entreprises qui souhaitent lancer une démarche favorisant la pratique du sport chez leurs employés peuvent se renseigner sur les bonnes pratiques auprès de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE) :

[www.ffse.fr](http://www.ffse.fr)

A oui, les **18-35 ans** passent plus de temps assis chaque jour : **8 h 19** contre **6 h 53** pour les plus de 50 ans.



Pas pu résister !

### Rentabilité de la prévention au travail.

Tout le monde sait maintenant que deux études l'une de l'**OPPBTB** l'autre

l'association internationale de sécurité sociale, ont fait apparaître des retours sur investissement de respectivement **2,19 et 2,2**.

La productivité : le travail en sécurité s'accompagne d'une plus grande efficacité des temps passés. Les achats : une utilisation plus maîtrisée des ressources permet d'enregistrer des

sur gains ce poste baisse des niveaux



de stocks. La qualité : **80 %** des actions étudiées sont en relation avec des gains liés à la qualité. La marge : **13 %** des actions étudiées ont permis de développer le chiffre d'affaires et la marge de l'entreprise, en ouvrant la porte à des activités connexes, au travers des actions engagées. Et les **TPE** de moins de 20 salariés qui dans l'étude bénéficient d'un **rendement supérieur à 3**, ont donc **tout à gagner** ; Faut-il encore les convaincre ! Les idées restent bien ancrées. Nous cherchons des gains par la croissance, en regardant ailleurs, alors qu'à l'intérieur (\*) il y a des niches non explorées ! Le grand constat ; c'est que chercher dehors c'est plus facile et ça ne remet pas en cause son organisation. Et pourtant les impacts positifs de la prévention se voient aussi dehors.  
(\* ) *Alain Térieur très connu*

**Elles tombent à l'appel**...Les attaches rapides pour pelles mécaniques sont pratiques, mais peuvent présenter des risques d'accidents graves.

Ces équipements largement répandus permettent aux conducteurs de changer eux-mêmes différents outils et accessoires. En Suisse il est prévu un échelonnement d'adaptations des attaches rapides hydrauliques pour pelles mécaniques du 1er janvier 2020 au 1er janvier 2025.

[jd.jean.ducret@orange.fr](mailto:jd.jean.ducret@orange.fr)

**Judi 4 octobre**, le troisième comité de pilotage pour l'avenir du territoire de **Fessenheim** après la reconversion du site nucléaire, s'est réuni et a tablé sur le développement économique et l'emploi, les infrastructures, la transition énergétique et l'innovation.



**Programme** : Création d'emplois, travaux d'urgence des Infrastructures de transport, Valorisation des projets de transition énergétique.

Le secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, a annoncé la création d'un dispositif d'intervention territoriale de l'État, doté de **10 millions d'euros pour 2019**.

**Au Golfe ...des trous pour jouer...** pas très intéressants, puisqu'on arrête ! Depuis les années 80, près de 25.000 pneus stagnent au fond **du Golfe de Juen** dans les Alpes-maritimes.

**Objectifs** : développement de la faune et la flore et surtout élimination des pneus. Est-ce bien logique ? Réutilisation de produits pétroliers ? Doit-on donner cette image au citoyen de base...qui peut s'en inspirer !

**Résultats** : comme on s'en doutait ; non seulement les grappes de pneus sont peu investies par les organismes marins, mais elles menacent aujourd'hui d'endommager la flore marine. Pire, en se dégradant, elles pourraient libérer des substances toxiques. En fait on avait créé de nouvelles décharges à déchets, dont encore aujourd'hui il est difficile de trouver les bons débouchés. Les pneus peu ou pas biodégradables, sources de relargages chimiques, souvent encore brûlé (le bon exemple des



[jeanmichel.laplanche@free.fr](mailto:jeanmichel.laplanche@free.fr)

manifestations). En France, l'état a chargé les producteurs d'organiser le recyclage des pneumatiques. Dunlop, Bridgestone, Continental, Goodyear, Kléber, Michelin et Pirelli se sont donc associés pour créer Aliapur en 2003. Au final on reconconditionne en mur de pneus anti avalanches (*c'est encore dans la nature...avec les mêmes risques...va falloir reclasser des sites de montagne sans danger en site dangereux ! Afin de répondre à la demande*) rechapage, ça s'est bien, utilisation telle quelle en agriculture (*c'est donc dans la nature sans contrôle, on attend la prochaine manif pour les cramer...*) sous couche de route, combustion, granulats pour reconversion en sol ou sous-couche, moulage d'objet de seconde vie. **Le 13 mai 2016** la plus grande décharge de pneus d'Europe était en feu *Espagne*.



**Restons dans l'air !** Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km. On estime à **1 million de déchets verts brûlés** en France chaque année. La pratique est illégale mais... Les incinérateurs de jardin sont vendus dans nos grandes surfaces spécialisées et ? Pas de vignette, pas de contrôle... Aujourd'hui les collectivités récupèrent, stockent et génèrent des engrais organiques. 

**Vous avez dit 22...Représentant de proximité (RP)**, la grande ambiguïté ... Parmi les très nombreuses dispositions introduites par l'ordonnance du **22 septembre 2017**, pour but de réformer et d'améliorer le dialogue social dans l'entreprise, le législateur a introduit une nouvelle notion : celle de "**représentant de proximité**". La discrétion du Code du travail, sur la mise en place, les missions, le fonctionnement ou bien encore les moyens de cette nouvelle instance laisse plus d'un employeur interrogatif. Simplification...j'ai déjà entendu cela.

Encore une nouvelle instance, qui devra être mise en place par accord avec les DS. Proximité = terrain. Ce n'est pas déjà le cas du CHSCT ? Maintenant ; autonomie de décision du chef d'entreprise pour fixer le périmètre **CSE** et donc par voie de conséquence sur la représentation de proximité, jusqu'alors assurée par les DP ou CHSCT. Enquêtes, visites, réclamations individuelles, suivi de la politique de prévention de l'entreprise, des missions qui nécessitent aux élus d'être au plus près de ces situations. L2313-7 du CdT précise les attributions de la **CSST** (*commission santé, sécurité et des conditions de travail*), facultative si moins de 50 salariés temps plein.

#### **Rôle CSST ?**

Recours à l'expertise et confier l'ensemble des attributions du CSE en matière de SST. Et donc quel rôle pour les représentants de proximité dans ce cas ? Inversement ; pas de CSE, augmentation de l'étendue des missions du RP. Reste à fixer leur existence, le nombre de représentants, les missions confiées et moyens permettant de les réaliser, 3 fois rien quoi. *Comme disait Raymond Devos « 3 x fois rien c'est déjà quelque chose ! »*

Le 16 octobre 2018, **l'industrie chimique et les syndicats européens**



ont convenu que les travailleurs de l'Union européenne (UE) devaient être mieux protégés contre les risques liés à l'exposition à des substances toxiques pour la reproduction **CMR**. Dans une déclaration commune, la Confédération européenne des syndicats (CES), industriAll Europe, la Fédération européenne des employeurs de l'industrie chimique (ECEG) et le Conseil européen de l'industrie chimique (Cefic) demandent à la Commission européenne d'étendre le champ d'application de la directive relative à la protection des travailleurs contre les agents cancérigènes et mutagènes aux substances toxiques pour la reproduction. A suivre...

[jd.jean.ducret@orange.fr](mailto:jd.jean.ducret@orange.fr)